

**Section 1 – Identification de la fonction**

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en systèmes d'exploitation réseaux	8386	Direction Systèmes d'information et Bureautique

**Section 2 – Sommaire de la fonction**

Analyser les alternatives, proposer des recommandations et effectuer les réalisations requises pour tout projet de développement, d'adaptation et d'implantation de serveurs et logiciels constituant l'infrastructure bureautique.

Assurer la gestion technique et fournir le support nécessaire au bon fonctionnement et à l'utilisation efficace des logiciels et des équipements impliqués, des serveurs et du courrier électronique.

**Section 3 – Description des tâches**

1. Analyse, essaie, entretient et paramètre les logiciels et système d'exploitation des serveurs.
2. Assure une saine administration des serveurs de la gestion de la sécurité et des accès, de la capacité, de la gestion et de l'évolution des serveurs et de ces logiciels.
3. Fait le suivi de l'exploitation des serveurs pour en assurer la continuité du service et un rendement optimal.
4. Dans le cadre du développement de fonctions complémentaires, effectue l'analyse et la préparation de la programmation.
5. Assiste techniquement le CAD et la bureautique face aux difficultés sur les serveurs bureautiques et le courrier électronique.
6. Forme, supporte, dépanne et conseille les utilisateurs des serveurs pour une utilisation efficace.
7. Identifie, analyse et documente les problèmes, fait le cheminement et le suivi nécessaire. Teste les correctifs et s'assure de leur mise en place.
8. Migre des serveurs à Windows xxx et fait la mise à jour des logiciels.
9. Assure la gestion d'accès et des mots de passe sur les réseaux.

**Section 1 – Identification de la fonction (suite)**

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en systèmes d'exploitation réseaux	8386	Direction Systèmes d'information et Bureautique

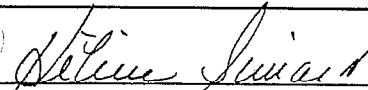
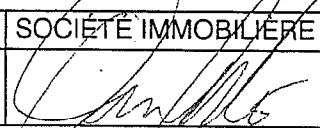
**Section 3 – Description des tâches (suite)**

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

**ÉVALUATION**

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	6	4	3	5	5	5	1	1	5	2	4	1		
	180	120	40	22	80	83	100	13	13	40	6	112	8	817	11

**APPROBATION**

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
		21-04-2005